



AVIS DE DÉROGATION MINEURE

au 145, chemin de l'Anse-des-Mercier

Avis PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Adam Ménard, directeur général et secrétaire-trésorier, de la Municipalité de Rivière-Ouelle,

QUE :

Lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 2 avril 2013, à 20 heures, à la salle du conseil située au 108 rue de l'Église, le conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Un agrandissement du côté nord de 3 mètres qui va se retrouver à 2.81 mètres de la ligne latérale à son plus près alors que pour un bâtiment principal, la marge de recul est de 4 mètres. La profondeur de l'agrandissement est de 8,54 mètres. L'agrandissement est impossible autrement de ce côté et de l'autre côté c'est moins large.

Dans le cas où le conseil décidait d'accorder la dérogation mineure demandée, elle sera réputée conforme au règlement.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de ladite séance ordinaire du conseil municipal.

DONNÉ à Rivière-Ouelle, ce 12 mars 2013.

Adam Ménard, directeur général et secrétaire-trésorier